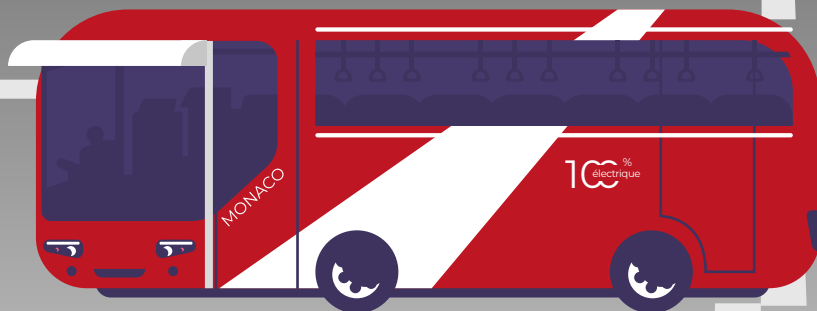
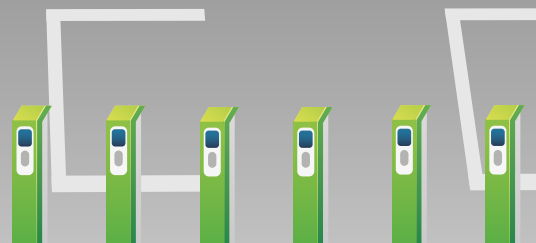


DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

GUIDE de l'ÉVÉNEMENT ÉCO-RESPONSABLE
en PRINCIPAUTÉ



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO





Préambule



Respecter la réglementation en vigueur

Édition 2023

CODE

DE

L'ENVIRONNEMENT

MONACO

QUELQUES RAPPELS RÉGLEMENTAIRES



RÈGLE



01

Votre responsabilité



Conformément à la réglementation en vigueur, vous êtes responsables de la bonne gestion de vos déchets et du respect des consignes de tri.

RÈGLE



02

Les interdictions



- Les sacs en plastique à usage unique ;
- Les confettis en plastique ;
- La vaisselle en plastique à usage unique (pailles, couverts, assiette, gobelets) ;
- Les couverts jetables gratuits (ils doivent être payant pour le consommateur quel que soit le matériau) ;
- Les lâchers de ballons et de lanternes volantes ;
- Les offres commerciales incluant dans un menu/formule une boisson conditionnée dans un contenant à usage unique à prix réduit ;
- Sauf à la demande du client, sont interdites l'impression et la distribution systématique de tickets de caisse, de cartes bancaires, d'automates, promotionnels, de bons d'achat ;
- L'utilisation de vaisselle jetable dans le cadre de repas pris sur place pour les établissements de restauration.
- Garantir une utilisation rationnelle des ressources hydriques.

RÈGLE



03

Réglementation à venir



A compter du 01/01/2024 :

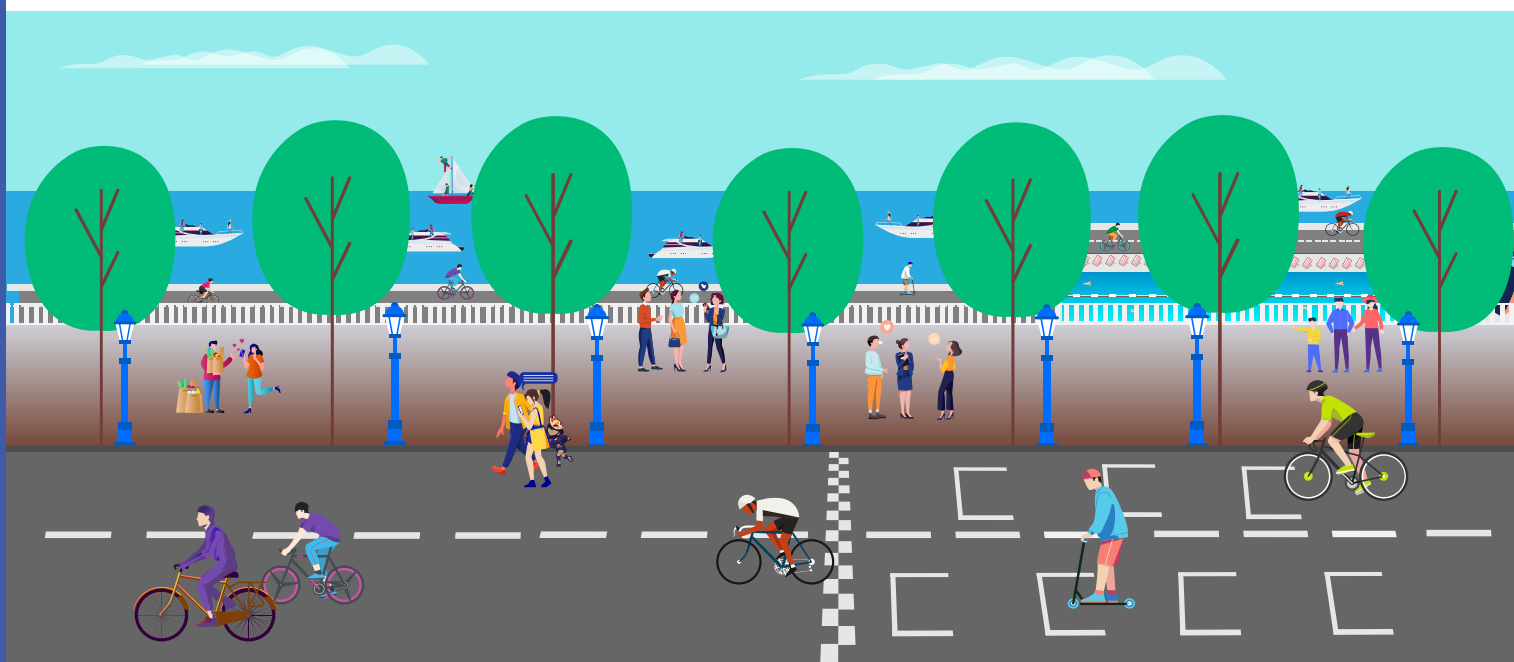
- Distribution de boîtes, saladiers, barquettes, plateaux-repas et sachets en plastique à usage unique dans le cadre de la vente à emporter.

OBJECTIF

01



Limiter l'empreinte écologique du transport des personnes et des marchandises



TROUVER DES SOLUTIONS DE TRANSPORT DURABLES



ACTION



01

Mutualiser les livraisons



- Utiliser la plateforme logistique de Monaco.

ACTION



02

Limiter les déplacements



- Concentrer l'hébergement, la restauration, les salles de réunion et d'exposition dans un même lieu ou à proximité.

ACTION



03

Réduire l'utilisation des moyens de transport



- Favoriser les transports en commun (train, bus interurbain, bus urbain, bateau-bus), les véhicules électriques ou hybrides, les transports doux (marche, vélo), le covoiturage, les vélos de Monaco et le service d'autopartage Mobee.
- Privilégier les déplacements piétonniers avec la distribution de Monaco Malin et la mise en place d'une forte signalétique des liaisons piétonnières.

ACTION



04

Eviter l'usage de véhicules forts émetteurs de CO2



- Utiliser des véhicules hybrides, électriques ou vélos pour les montages/démontages de la manifestation, pour les coursiers et pour acheminer les client.

ACTION



05

Faire une communication ciblée et mobilisatrice



- Signaler les parkings autour de l'événement et leurs liaisons avec les transports en commun.
- Préconiser les applications mobiles Citymapper, Waze, Monapass et Klaxit.



OBJECTIF

02



Réduire les consommations énergétiques et les nuisances lumineuses



GÉNÉRER DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



ACTION



06

Organiser un usage raisonné de l'énergie



- Adapter l'éclairage à l'usage.
- Privilégier les dispositifs d'éclairage et de chauffage les plus performants : LED, lampes basses consommation.
- Eviter de chauffer les espaces extérieurs. En cas d'absolue nécessité, avoir recours à une solution alimentée par des énergies renouvelables.
- Ajuster la climatisation sur une différence de température de 4° : Maximum 6°C entre l'extérieur et l'intérieur.
- Éteindre les appareils électriques inutilisés (ordinateurs, électroménagers).
- Limiter l'utilisation intensive des panneaux lumineux.

ACTION



07

Favoriser l'utilisation de l'énergie renouvelable



- Remplacer l'utilisation des groupes électrogènes par un raccordement électrique.
- Souscrire à un abonnement électrique avec origine renouvelable garantie.



OBJECTIF

03



Préserver la santé auditive des participants et la tranquillité du voisinage



RÉDUIRE LE BRUIT



ACTION



08

Etablir un plan de gestion du bruit lié à l'évènement



- Evaluer en amont de l'évènement les sources et niveaux d'exposition sonores.
- Mesurer les niveaux sonores pendant la durée de l'évènement.
- Respecter les horaires règlementaires.

ACTION



09

Informier et sensibiliser



- Le voisinage en amont de l'évènement à l'aide d'affichages et réunions.
- Les participants des risques auditifs au moyen de panneaux pédagogiques d'avertissement des niveaux sonores.

ACTION



10

Protéger du bruit



- Mettre à disposition des protections auditives adaptées : bouchons d'oreilles, casques atténuateurs consignés pour enfants...
- Prévoir des zones de repos auditives, lieux isolés acoustiquement pour reposer l'audition et converser à voix normale.

ACTION



11

Faire un usage réfléchi de la climatisation



- S'assurer que l'unité extérieure de la climatisation dispose d'une isolation phonique.
- Veiller à ce que le flux d'air chaud dégagé ne nuit pas au voisinage.

OBJECTIF

04



Privilégier l'utilisation de produits et d'installations réutilisables et recyclables.



INTÉGRER L'ENVIRONNEMENT DANS LES ACHATS ET LES PRATIQUES



ACTION



12

Choisir des produits/installations réutilisables



- Privilégier les installations dé-constructibles aux installations démolissables.
- Louer sur place les décors, les mobiliers et/ou les plantes.
- Organiser/utiliser des bourses aux matériaux où les organisateurs d'événements proposent du matériel réutilisable (moquettes, kakémonos, calicots...).
- Prévoir la récupération de mobiliers et d'éléments de scénographie par l'intermédiaire d'entreprises spécialisées.

ACTION



13

Préférer l'emploi de matériaux peu polluants



- En matières naturelles, recyclables, éco-conçus : jonc de mer, sisal ...
- En organiser la récupération et la réutilisation.

ACTION



14

Eviter l'utilisation du plastique



- Proscrire l'utilisation des décors en plastique (fleurs, plantes).
- Installer des fontaines à eau sur site.

ACTION



15

Utiliser des matières éco-responsables



- Favoriser le bois et les objets en bois certifié ou issu de forêts gérées durablement.
- Privilégier des toilettes sèches ou hybrides aux toilettes chimiques, selon la taille de l'événement.



OBJECTIF

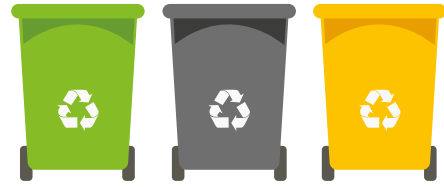
05



Réduire, trier et revaloriser les déchets



LA GESTION DES DÉCHETS, UN AXE CENTRAL DE VOTRE DÉMARCHE ÉCORESPONSABLE



ACTION



16

Réduire les déchets à la source



- Impliquer les fournisseurs pour :
 - Livrer les produits sans emballage ou avec un emballage écoresponsable.
 - Mutualiser les livraisons et utiliser la plateforme logistique.
- Proscrire la distribution de goodies en plastique.
- Éviter l'utilisation de revêtements sur les sols : moquette, lino.

ACTION



17

Organiser le tri-sélectif sur le site de la manifestation



- Installer des collecteurs de tri sélectif munis d'une signalétique sur les consignes de tri.
- Instaurer un point de collecte de piles.
- Disposer suffisamment de cendriers à proximité de poubelles. Les vider régulièrement.
- Organiser une brigade du tri pour inciter les participants/organisateur au tri des déchets.
- Prévoir la collecte du tri et sa pesée par une entreprise monégasque spécialisée.

ACTION



18

Optimiser les emballages



- Les recycler

ACTION



19

Éviter de jeter



- Récupérer les invendus, les matériaux, les objets réutilisables, et les textiles.
- Établir un partenariat avec les associations pour en organiser le don.

ACTION



20

Mettre en place une communication sur les déchets



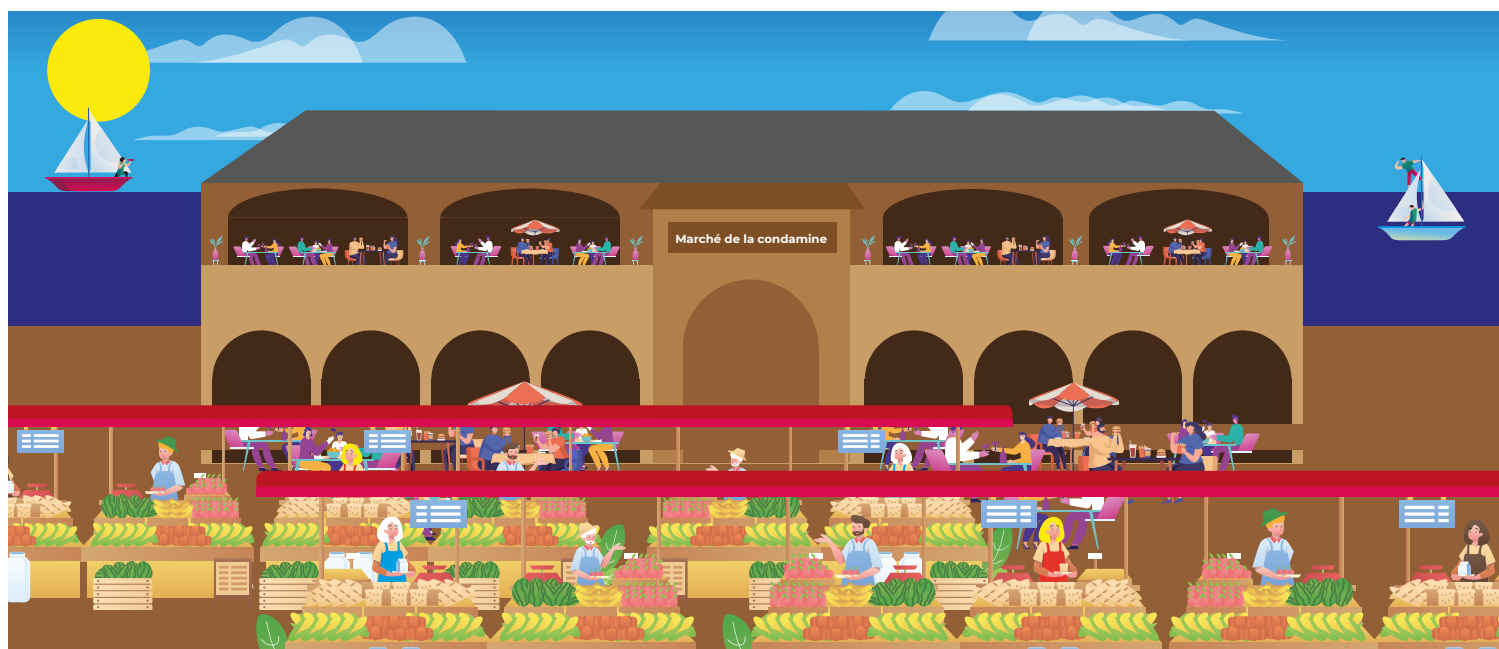
- Donner les consignes de tri et communiquer des informations sur les déchets collectés (quantités, types, ou voies de valorisation).
- Inviter à ne pas abandonner ses déchets en dehors des dispositifs de collecte.

OBJECTIF

06



Privilégier une restauration durable



ALLER VERS UNE ALIMENTATION ÉCOLOGIQUE



ACTION

21

Appliquer une politique d'achats écoresponsables



- Utiliser des produits locaux, de saison et si possible issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable.
- Favoriser les produits avec peu d'emballage.
- Choisir des pailles en papier et des couverts en bois si l'utilisation de la vaisselle réutilisable n'est pas possible.
- Privilégier la vaisselle durable (= réutilisable ou en matière biodégradable).
- Mettre en place des verres consignés.
- Proscrire l'utilisation de bouteilles d'eau en plastique sur le site de la manifestation, à partir du montage jusqu'à son démontage.
- Utiliser l'eau potable en ayant recours aux carafes, fontaines à eau, verres, gourdes ou éco-cups réutilisables.

ACTION

22

Faire un usage judicieux de l'eau



- Installer des économiseurs d'eau.
- Utiliser pour le rejet des eaux usées un séparateur à graisse correctement dimensionné et entretenu.

ACTION

23

Donner une seconde vie aux produits restants



- Faire le don des produits comestibles restants (non déconditionnés, sans rupture de la chaîne du froid) à des associations pour assurer leur redistribution.

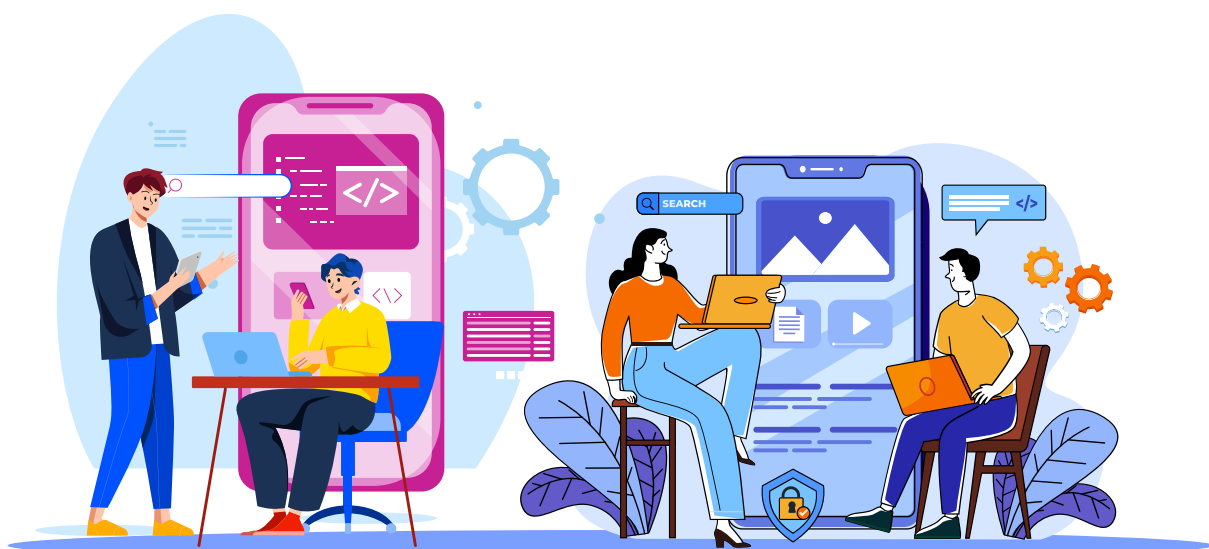


OBJECTIF

07



Eco-communiquer et sensibiliser le public



FAIRE UNE COMMUNICATION ÉCO-RESPONSABLE



ACTION



24

Diminuer la consommation de papier



- Prévoir une billetterie en ligne et un billet dématérialisé lisible sur tous les téléphones.
- Dématérialiser la communication : internet, SMS, newsletters, information, affichage numérique.
- Limiter et éco-concevoir la communication papier : favoriser le papier recyclé ou éco-labellisé et les encres végétales, imprimer recto-verso, bannir l'aplat ...
- Proscrire la distribution de tracts/flyers et l'affichage sur les mobiliers urbains et en façade.

ACTION



25

Choisir une signalétique éco-conçue et revalorisable



- Concevoir des supports de communication en matériaux recyclés.
- Éviter l'utilisation de bâches publicitaires non recyclables.

ACTION



26

Utiliser et vendre des produits éco-responsables



- Bios et issus du commerce équitable pour le textile et imprimés avec des encres végétales.
- Utiles, réutilisables, non jetables et de préférence en matériaux recyclés.
- Munis d'un label écoresponsable.

ACTION



27

Diffuser une communication pro-environnementale



- Rappeler les éco-gestes via des « ambassadeurs » et/ou des annonces...
- Faire une campagne de sensibilisation sur les déchets, mégots.
- Distribuer des cendriers de poche.
- Installer des points d'information sur l'environnement à des emplacements stratégiques.
- Mettre en place une communication sur le tri-sélectif sur les sites de collectes.



OBJECTIF

08



Sensibiliser aux enjeux du développement durable et de la protection de l'environnement



L'ADHÉSION LA PLUS LARGE POSSIBLE



ACTION

28

Valoriser l'action environnementale de l'événement



- Intégrer un volet Environnement sur les sites de la manifestation et de l'entreprise organisatrice.
- Diffuser sur les sites corporates la Charte interne de sensibilisation à l'environnement de la manifestation.

ACTION

29

Concierter les parties prenantes et le public



Informez et sensibilisez les salariés, les bénévoles, les entreprises sous-traitantes et le public aux enjeux du développement durable et à la démarche éco-responsable de l'évènement.

- Faire des expositions thématiques.
- Organiser des événements ludiques et participatifs.
- Mettre en place des ateliers pédagogiques.
- Effectuer des expositions de prototypes et des installations pédagogiques.
- Etablir une charte de sensibilisation interne à la manifestation.

ACTION

30

Participer à la protection des espèces menacées



Respecter la réglementation sur le commerce des espèces menacées d'extinction (Convention CITES)

- Solliciter auprès de la Direction de l'Environnement les documents obligatoires à toute activité commerciale concernant les espèces listées dans les annexes CITES (maroquinerie et vêtements en peau, caviar, mobilier en acajou, cactus, ivoire...).

ACTION

31

Choisir des spectacles respectueux de l'environnement



- Utiliser des artifices à faible émission de produits polluants et sans plastique.

OBJECTIF

09



**Connaître, faire connaître et compenser l'empreinte
écologique de l'événement**

BILAN CARBONE



MÉDIATISER LA DÉMARCHE



ACTION



32

Procéder au bilan carbone



- Faire élaborer le bilan environnemental et social de l'événement. Choisir une des options suivantes :
 - Un organisme indépendant et certifié.
 - Le site de la Direction du Tourisme et des Congrès via le lien indiqué dans le QR Code au dos du guide.

ACTION



33

Communiquer



- Diffuser les résultats et les mesures compensatrices.

ACTION



34

Valoriser la progression de la démarche



- Afficher un historique des bilans GES pour valoriser la progression de la démarche écoresponsable si l'événement est récurrent.

Grille des actions

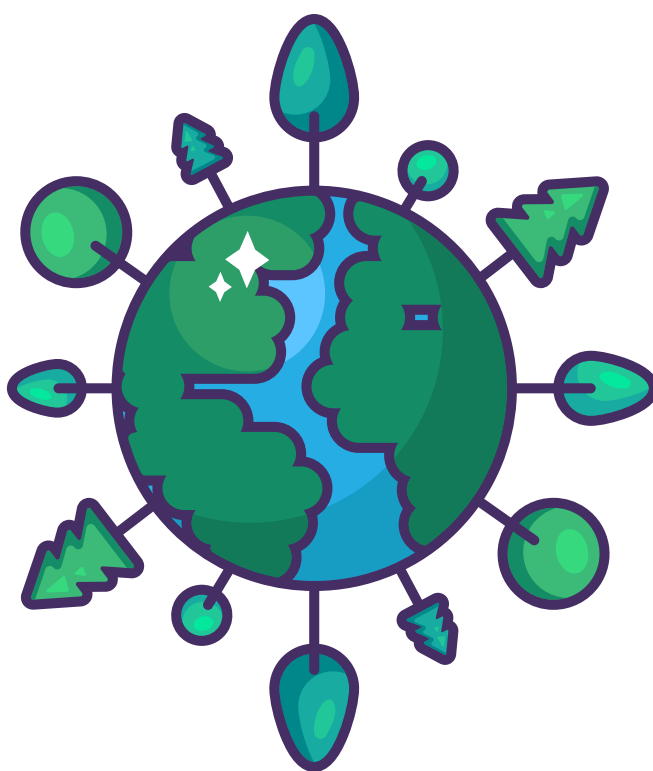


NOS ENGAGEMENTS

COCHER LA CASE SI L'ACTION EST ACCOMPLIE

OBJECTIF 1	Limiter l'empreinte écologique du transport des personnes et des marchandises	
Action 1	Mutualiser les livraisons	
Action 2	Limitier les déplacements	
Action 3	Réduire l'utilisation des moyens de transport	
Action 4	Eviter l'usage de véhicules forts émetteurs de CO2	
Action 5	Faire une communication ciblée et mobilisatrice	
OBJECTIF 2	Réduire les consommations énergétiques et les nuisances lumineuses	
Action 6	Organiser un usage raisonné de l'énergie	
Action 7	Favoriser l'utilisation de l'énergie renouvelable	
OBJECTIF 3	Préserver la santé auditive des participants et la tranquillité du voisinage	
Action 8	Etablir un plan de gestion du bruit lié à l'évènement	
Action 9	Informier et sensibiliser	
Action 10	Protéger du bruit	
Action 11	Faire un usage réfléchi de la climatisation	
OBJECTIF 4	Privilégier l'utilisation de produits et d'installations réutilisables et recyclables	
Action 12	Choisir des produits/installations réutilisables	
Action 13	Préférer l'emploi de matériaux peu polluants	
Action 14	Eviter l'utilisation du plastique	
Action 15	Utiliser des matières éco-responsables	
OBJECTIF 5	Réduire, trier et revaloriser les déchets	
Action 16	Réduire les déchets à la source	
Action 17	Organiser le tri-sélectif sur le site de la manifestation	
Action 18	Optimiser les emballages	
Action 19	Eviter de jeter	
Action 20	Mettre en place une communication sur les déchets	
OBJECTIF 6	Privilégier une restauration durable	
Action 21	Appliquer une politique d'achats écoresponsables	
Action 22	Faire un usage judicieux de l'eau	
Action 23	Donner une seconde vie aux produits restants	
OBJECTIF 7	Éco-communiquer et sensibiliser le public	
Action 24	Diminuer la consommation de papier	
Action 25	Choisir une signalétique éco-conçue et revalorisable	
Action 26	Utiliser et vendre des produits éco-responsables	
Action 27	Diffuser une communication pro-environnementale	
OBJECTIF 8	Sensibiliser aux enjeux du développement durable et de la protection de l'environnement	
Action 28	Valoriser l'action environnementale de l'évènement	
Action 29	Concientiser les parties prenantes et le public	
Action 30	Participer à la protection des espèces menacées	
Action 31	Choisir des spectacles respectueux de l'environnement	
OBJECTIF 9	Connaître, faire connaître et compenser l'empreinte écologique de l'évènement	
Action 32	Procéder au bilan carbone	
Action 33	Communiquer	
Action 34	Valoriser la progression de la démarche	

Boite à outils



L'événement éco-responsable en Principauté.

Direction de l'Environnement

Le triton - 4ème étage
5 rue du Gabian

MC 98000 Monaco
Tél. : (+377) 98 98 83 41
Fax. : (+377) 92 05 28 91
environnement@gouv.mc



Imprimé sur du papier recyclé

Département de l'équipement,
de l'Environnement et de l'Urbanisme

